UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

Version 1 (3 septembre)

PLAN DE COURS

HIS4526	La société canadienne aux 17e et 18e siècles
Numéro du cours	Titre du cours

A-2024	3	Jeudi, 9 h 30 à 12 h 30 au local R-R160
Session	Nombre de crédits	Horaire

Coordonnées du professeur :

PALOMINO, JEAN-FRANÇOIS	20874	palomino.jean-francois@uqam.ca	A-6155
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

Table des matières

1. DESCRIPTION DU COURS 2
2. OBJECTIFS 2
3. DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE 2
4. ÉVALUATIONS 3
5. CALENDRIER 4
6. MODALITÉS DU COURS 6
7. BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE 6
8. RÈGLEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS 7

1. DESCRIPTION DU COURS

Étude de la socioéconomie canadienne à la lumière des problématiques fondamentales (staple, transfert et choc des cultures). Approche thématique permettant d'examiner les comportements démographiques, les activités économiques, la structure sociale, la famille, la religion et les échanges culturels entre la population d'origine européenne et les Amérindiens. Le cours vise aussi une initiation aux sources utilisées en histoire sociale.

2. OBJECTIFS

Ce cours vise à **développer une connaissance approfondie de la société canadienne aux 17e et 18e siècles**. Le cours vise aussi une initiation à la variété de sources utilisées pour écrire l'histoire de cette société.

À la fin du cours, vous serez en mesure de :

- Définir les **vocables** utilisés par les historiens et historiennes pour décrire, dans toute sa complexité, la société canadienne aux 17e et 18e siècles;
- Nommer et décrire les **principales caractéristiques de la société canadienne** aux 17e et 18e siècles;
- **Situer dans leur contexte de production des sources primaires** relatives au cours;
- **Évaluer des textes interprétatifs** relatifs au cours;
- **Exposer une démarche de recherche historique** relative au cours.

3. DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Un **thème particulier** est abordé à chaque séance, où les connaissances présentées proviennent **des plus récentes recherches historiographiques**. Des perspectives plus anciennes sont également évoquées afin de bien montrer l'évolution de l'historiographie.

Les séances comprennent une **variété de méthodes** d'enseignement et d'apprentissage: exposés magistraux, discussion en équipe sur les lectures obligatoires et sur l'historiographie, ateliers de préparation aux travaux pratiques et à l'exposé, discussions avec tableau blanc interactif (Miro), ateliers de paléographie et d'initiation aux sources.

Parmi la multiplicité de sources examinées, il y aura les recensements, les registres paroissiaux, les contrats de concession, les ordonnances des intendants, la correspondance du Secrétariat d'État de la Marine, des cartes et plans, des contrats d'engagement, des registres du Conseil souverain, des archives judiciaires et des récits d'explorateurs ou de missionnaires.

Afin de vous familiariser avec les documents et les lieux d'époque, **une visite est prévue dans un centre d'archives** et une autre **sur un site préservant les vestiges** de la présence autochtone et coloniale française aux 17e et 18e siècles.

La nature du cours requiert que vous participiez activement à toutes les activités d'enseignement et d'apprentissage. Vous êtes invités à signaler une absence au préalable par courriel. Je vous rappelle que ce cours de 3 crédits correspond à 45 h en classe et 90 h de travail personnel (lectures, préparation des travaux et des examens).

Entre 15 et 50 pages par semaine doivent être lues avant chaque séance (voir le calendrier). Les textes sont ensuite discutés en classe.

4. ÉVALUATIONS

Types de travaux	Pondération	Date
Travail pratique 1 : transcription d'une source primaire sur la plateforme Transkribus et commentaire du document	**15%**	**Semaine 6**
Travail pratique 2 : évaluation critique d'un texte créé par l'intelligence artificielle (ChatGPT)	**25%**	**Semaine 9**
Exposé oral	**30%**	**Semaines 13 et 14**
Examen synthèse	**30%**	**Semaine 15**

1. **Travail pratique 1 (l'archiviste) : transcription d'une source primaire sur la plateforme Transkribus et commentaire du document**

   En tant que futur archiviste, vous devez être en mesure de comprendre la nature et la fonction des documents d'archives de l'époque de la Nouvelle-France. La semaine 4 sera en partie consacrée à l'utilisation de la plateforme Transkribus, un outil qui fait appel à l'intelligence artificielle pour aider à transcrire automatiquement des textes manuscrits. Après avoir été initiés à cette plateforme, vous aurez à transcrire une source primaire conservée à Bibliothèque et Archives nationales du Québec et à situer ce document dans son contexte de production. Vous aurez à expliquer qui sont les auteurs des sources et pour quelles raisons elles ont été produites et archivées. Vous devrez faire mention du contexte de l'époque (date, lieu, personnes concernées) qui éclaire sur leur utilité et sur notre compréhension de la société canadienne.

   La mise en contexte de la source sera présentée dans un texte d'environ 1000 mots.

   La transcription et la mise en contexte comptent pour **15%** de la note finale. Elles doivent être remises à la semaine 6.

2. **Travail pratique 2 (l'éditeur) : évaluation critique d'un texte créé par l'intelligence artificielle (ChatGPT)**

   En tant que directeur d'une revue d'histoire, vous devez évaluer les textes qui vous sont soumis pour publication. Vous devrez évaluer avec un angle critique un texte rédigé par le robot conversationnel ChatGPT portant sur un des thèmes du cours vu dans les semaines 2 à 8. Votre évaluation doit être justifiée à l'aide de notions vues en classe et/ou présentes dans l'historiographie des cinquante dernières années. Elle doit comporter environ 1000 mots. Cette évaluation critique compte pour **25%** de la note finale et doit être remise à la semaine 9. À la semaine 5, il y aura un atelier d'initiation à ChatGPT.

3. **Exposé oral (le chercheur et l'enseignant)**

   Un exposé oral **(30%)** d'environ 20 minutes devra être préparé (en équipe de 2 personnes) et présenté lors des semaines 13 ou 14. L'exposé portera sur un thème déterminé à partir d'une liste préétablie qui comprendra des métiers occupés par les colons canadiens aux 17e ou 18e siècle, des lieux qu'ils fréquentent, des animaux présents dans leur environnement, sinon des enjeux d'hygiène, d'empreinte environnementale ou d'occupation de l'espace. Du temps sera alloué pour établir les équipes et amorcer les discussions entre coéquipiers. Clair et bien articulé, l'exposé devra présenter en introduction la question initiale et l'hypothèse qui ont orienté la recherche, les outils de recherche bibliographique et les outils de recherche de sources utilisés, les ouvrages bibliographiques consultés qui ont traité de la question, les sources pertinentes retenues (entre 1 et 3), l'analyse de ces sources (qui a produit le document, à quel moment, pour quelles raisons, qui en sont les destinataires, etc.) et, en conclusion, la réponse à la question initiale.

4. **Examen synthèse (le citoyen)**

   L'examen final (30%) portera sur les notions vues durant le cours et aura lieu lors de la semaine 15.

5. CALENDRIER

Semaine	Date	Thèmes abordés	Activités particulières	Lecture préalable	Sources étudiées
1	5 septembre	Notions de base, cadre spatio-temporel, ouvrages de référence, ressources sur la Nouvelle-France			
2	12 septembre	Historiographie, avant la Nouvelle-France, implantation territoriale, migrations, démographie		LANDRY, Yves, « Les Français passés au Canada avant 1760 : le regard de l'émigrant », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 59, n° 4, 2006, p. 481–500.	Recensements, aveux et dénombrements, registres paroissiaux
3	19 septembre	Vie rurale et régime seigneurial. Alimentation, industrie brassicole, chauffage, moulins		GRENIER, Benoît, « Pouvoir et contre-pouvoir dans le monde rural laurentien aux XVIIIe et XIXe siècles : sonder les limites de l'arbitraire seigneurial », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 18, n° 1, 2009, p. 143-163.	Contrats de concession
4	26 septembre	Pouvoir colonial : État, armée, gouvernants et gouvernés	**Atelier Transkribus (Bibliothèque centrale de l'UQAM, local A-M203)**	OUELLET, Marie-Ève, *Le métier d'intendant en France et en Nouvelle-France au XVIIIe siècle*, Québec, Septentrion, 2018, p. 195-278 [chapitre 4 : L'ordonnance au cœur du métier d'intendant].	Ordonnances des intendants, archives du Secrétariat d'État de la Marine
5	3 octobre	Vie urbaine. Fortifications, aménagement urbain	**Atelier cartes et iconographie (Bibliothèque centrale de l'UQAM, local A-M203)**		Cartes et images
6	10 octobre	Économie. Commerce des fourrures et échanges franco-autochtones (politique, culture, économie). Commerce trans-impérial	**Remise du TP 1** **Initiation à ChatGPT (Bibliothèque centrale de l'UQAM, local A-M203)**	Choisir un des deux textes : DELÂGE, Denys, « La traite des pelleteries aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles », *Les Cahiers des Dix*, n° 70, 2016, p. 343-389. ST-ONGE, Nicole, « Le poste de La Pointe sur l'île Madeline, tremplin vers le monde franco-anichinabé de la traite des fourrures », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 73, n° 1-2, 2019, p. 13-43.	Archives notariales (contrats d'engagement) et récits de voyages
7	17 octobre	Droit et justice. Prisons. Régulations sociales	**Visite des Archives nationales du Québec (535, av. Viger E)**	GARNEAU, Jean-Philippe, « Rendre justice en Nouvelle-France : les voies et les limites de l'obéissance », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 18, n° 1, 2009, p. 87-102.	Archives judiciaires (le bailliage de Montréal)

8	24 octobre	SEMAINE DE LECTURE			
9	31 octobre	Femmes et relations de genres Classes sociales, métiers, esclaves et domestiques	**Remise du TP 2**	NOEL, Jan, « N'être plus la déléguée de personne : une réévaluation du rôle des femmes dans le commerce en Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, n° 2-3, 2009, p. 209-241.	Correspondance privée Inventaires après décès
10	7 novembre	Pêche Navigation, transport maritime	Choix du sujet de l'exposé oral	MIMEAULT, Mario, « Du golfe Saint-Laurent aux côtes de Bretagne et de Normandie (1713-1760) : l'Atlantique, un monde d'interactions et de solidarités », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 67, n° 1, 2013, p. 5–31.	Contrats d'avitaillement
11	14 novembre	Mode vestimentaire, éducation, vie amoureuse (sexualité) et divertissements (arts, musique, légendes, théâtre)	**Présentation d'Émilie Foy-Durand sur le vêtement en Nouvelle-France**	BACK, Francis et Luce VERMETTE, « Sources pour l'histoire du costume au Québec », *Ethnologies*, vol. 10, n° 1-2, 1988, p. 209-226.	Objets
12	21 novembre	Religion et vie spirituelle Conversions autochtones	**Visite du site historique Marguerite-Bourgeoys (400 rue Saint-Paul E) avec Stéphan Martel, historien et archiviste**	MARTEL, Stéphan, « Visions, songes et apparitions en Nouvelle-France au XVIIe siècle », *Cap-aux-Diamants*, n° 118, 2014, p. 22-25.	Relations de missionnaires
13	28 novembre	Identité canadienne	**Exposés oraux**	HORGUELIN, CHRISTOPHE, « Le XVIIIe siècle des Canadiens : discours public et identité », dans *Mémoires de Nouvelle-France. De France en Nouvelle-France*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 209-219.	
14	5 décembre	La fin de la Nouvelle-France Évènements militaires, persistances féodales	**Exposés oraux**		
15	12 décembre		**Examen final**		

6. MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La participation au cours nécessite un accès à la plateforme Moodle et un abonnement à la plateforme Transkribus (gratuit).

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. Des pièces justificatives motivant l'absence devront être fournies dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Les notes et les commentaires des travaux corrigés sont remis en classe dans un délai de deux semaines. L'examen corrigé n'est pas remis, mais il peut être consulté sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

La correction du français (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit (pénalité de 0,5% par faute).

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Une période de 20-30 minutes durant la 13e semaine sera réservée pour évaluer l'enseignant (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7. BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

Voir Moodle.

8. RÈGLEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du premier cycle en histoire et en archivistique :
Il est important de prendre connaissance de ce guide qui contient notamment des exercices pédagogiques et des règles de présentation de travaux. Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300. Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca. En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement réaliser toutes les activités prévues;
- les travaux collectifs doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes et étudiants;
- en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- les notes attribuées sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres selon le barème suivant **:**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	

58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.3 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- Violence à caractère sexuel : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. Cyber harcèlement (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- Sexisme : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- Hétérosexisme : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique : Pour** que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps